



Porteur de la volonté de placer la question environnementale au centre des priorités françaises, le **ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer** est né en juin 2007 du rapprochement de plusieurs entités. Le développement durable n'est pas uniquement un concept abstrait et théorique mais renvoie au contraire à des réalités très concrètes de la vie quotidienne. Nous avons tous, une fois, trois fois, dix fois par jour l'occasion de voter pour la planète en consommant des produits durables plutôt que des produits jetables. Ce nouveau ministère du Développement durable poursuit donc trois objectifs.

D'abord, apporter des réponses simples et opérationnelles à la question que tous les Français se posent : « comment je fais pour réduire mes émissions de CO₂ ou mes déchets ? ». Ensuite, proposer des alternatives crédibles et efficaces, notamment en matière de transports. Enfin, inciter les Français à modifier leurs comportements grâce par exemple à l'instauration d'un « bonus écologique » sur les voitures les moins polluantes.

Le ministère du Développement durable est un facilitateur, un accompagnateur du changement. Son but est de démontrer, concrètement, dans les faits, que la protection de l'environnement ne coûte pas plus cher et qu'elle se traduit souvent par plus de bien être et de pouvoir d'achat. Il s'agit également de poser les bases de l'économie de demain : les entreprises et les territoires qui prendront très tôt le virage du développement durable disposeront d'un véritable avantage compétitif sur leurs concurrents. En savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr L'ADEME pilote la campagne "Faisons vite ça chauffe" de mobilisation nationale en faveur des actions de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique. En savoir plus : www.faisonsvite.fr



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Les politiques de sécurité routière sont arrêtées par le gouvernement dans le cadre de **Comités interministériels de la sécurité routière**, instance qui regroupe régulièrement tous les ministres concernés sous la présidence du Premier ministre.

La délégation à la Sécurité et à la Circulation routières, ou couramment appelée « Sécurité routière », est l'organisme chargé de la mise en œuvre des politiques de sécurité routière en France. Elle est rattachée au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat mais elle a vocation interministérielle.

La Sécurité routière est dirigée par le délégué à la Sécurité et à la Circulation routières qui est également délégué interministériel à la Sécurité routière. Nommé en conseil des ministres, il est chargé d'assurer la réalisation et le suivi des décisions du gouvernement dans ce domaine. Michèle MERLI, préfet, occupe cette fonction depuis juillet 2008.

La Sécurité routière a été créée en 1972 au pic de l'accidentalité. Le premier délégué nommé est Christian GERONDEAU. Dix délégués ont été nommés au total depuis cette date. Pour lutter contre l'accidentalité et modifier le comportement des usagers sur la route, la Sécurité routière est chargée des missions suivantes :

- L'évolution du Code de la route.
- L'éducation routière et la formation du conducteur.
- L'information et la communication grand public.
- La coordination des actions nationales et locales avec l'ensemble des acteurs concernés (administrations, entreprises, associations, collectivités...).
- Le déploiement du contrôle automatisé des infractions routières.
- La réglementation en matière d'équipements routiers et la définition de la politique en matière de sécurité des infrastructures.
- L'organisation de la circulation, sur route comme en ville.
- La statistique et l'analyse des accidents de la route.
- La contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et la pénurie des matières premières.

TRANSPORTS PASSION



Fondée en 2003 par Gérard Feldzer, Directeur du Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget et Vice Président de l'ESTACA (École d'Ingénieurs des Transports), **l'association Transports Passion** vise à promouvoir et valoriser les transports auprès du grand public et des médias, au travers notamment de manifestations nationales telles que la « *Fête des transports* ».

Totalement revisitée pour être plus ludique et interactive, la 5^{ème} édition de la « *Fête des Transports* », prévue les 12 et 13 septembre à la Bastille, s'articule autour de 7 pôles :

- « C'aujourd'hui ! » : centre d'essais de véhicules propres.
- « C' parti ! » : portique de départ des randonnées.
- « C' demain ! » : exposition scénarisée et illustrée par des engins.
- « C' malin ! » : présentation des initiatives écomobiles.
- « C' beau ! » : démonstrations, animations et jeux.
- « C' utile ! » : services et actions de prévention
- « C' essentiel ! » : engagement des partenaires publics et privés.

Cette année, la « Fête des transports » sera également déclinée à Bruxelles le 19 septembre et à Lyon le 17 octobre.

Soucieuse de pérenniser son action, Transports Passion participera au prochain salon « *Planète Mode d'Emploi* » à la Porte de Versailles du 24 au 27 septembre 2009 ainsi qu'au « *Festival du Vent* » à Calvi du 28 octobre au 1^{er} novembre 2009.

L'association travaille également à la mise en place d'un véritable système de communication en « 3 temps, 3 mouvements » entièrement dédié aux transports et à l'écomobilité – système dans lequel une émission de télévision et un portail Internet viendront en complément de la manifestation annuelle.

www.fetedestransports.com

GIE Objectif transport public

Groupement des Autorités
Responsables de Transport

GART | UTP

Union des Transports
Publics et Ferroviaires

Créé en 2005 par le **Groupement des autorités responsables de transport (GART)** et l'**Union des transports publics et ferroviaires (UTP)**, le GIE a pour mission de faire la promotion du transport public et de sensibiliser les professionnels du secteur et le grand public aux enjeux de la mobilité durable.

La mise en œuvre de cette stratégie se concrétise par l'organisation de manifestations d'envergure, notamment :

- Transports Publics, le salon européen de la mobilité, à Paris, dont la prochaine édition aura lieu du 8 au 10 juin 2010 ;
- Les Rencontres nationales du transport public, congrès du GART et Colloque de l'UTP, qui auront lieu à Nice du 25 au 27 novembre 2009 ;
- La Journée du transport public le 16 septembre 2009 dans le cadre de la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière.



La **Fédération française des usagers de la bicyclette** (FUBicy) agit pour la promotion de l'usage du vélo urbain. Regroupant 160 associations françaises de cyclistes urbains, interlocuteur national reconnu, la FUBicy fait valoir les atouts du vélo urbain et toutes les solutions pour le développer. Les revendications et les actions portent sur : la modération de la circulation automobile, des aménagements cyclables simples et sûrs, une complémentarité vélo + transports collectifs, des dispositifs contre le vol des vélos dont le marquage des vélos bicycode, des services pour les cyclistes, une réforme du code de la route et l'adoption d'un code de la rue pour une meilleure prise en compte des cyclistes. Du 16 au 22 septembre, la FUBicy et ses associations multiplient les actions de promotion du vélo auprès du grand public dans de nombreuses villes. Pour aller au travail, à l'école, faire les courses, ou se balader. Pour 500 mètres ou pour 5 km. A vélo simplement, ou en combinant vélo et transports publics. En savoir plus : www.fubicy.org



Le **Club des villes et territoires cyclables**, créé en 1989, regroupe aujourd'hui plus de 1000 collectivités territoriales : villes, agglomérations, départements, régions. Il agit pour le développement du vélo et une meilleure organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement. Il est engagé dans une démarche intermodale et partenariale. En effet, le vélo se positionne comme un élément de la chaîne des transports. Ses atouts sont reconnus : écologique, économique et bon pour la santé... autant de vertus qui en font un mode de transport urbain idéal sur les courtes distances ou combiné aux transports collectifs pour les plus longues.